

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL  
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA

IMPORTANT COMMUNIQUE

RAPPEL

COTISATION DES MEMBRES STATUTAIRES  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LRFB

L'administration de la LRF Batna fait rappeler aux Présidents des clubs des divisions régionales I et II qu'ils sont dans l'obligation, conformément aux statuts en vigueur, de payer les cotisations (10.000 DA) en tant que membres statutaires de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale de Football de Batna.

Le non paiement des ces cotisations par un club signifie que son Président ou son représentant ne peut pas prendre part aux travaux de l'AGO qui est prévue le 29.03.2020 à 10h00 au siège de la LRF Batna.

Aussi, un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 12.03.2020 (heures de bureaux) pour s'acquitter de ces cotisations.

Il faut rappeler que lors de cette AGO, il y aura la désignation de la commission électorale et la commission de recours en préparation à la prochaine Assemblée Générale Elective.

